

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014**

**ORDRE DU JOUR**

1. Bienvenue
2. Révision de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Adoption des comptes
5. Correspondance
6. Information
7. **Dépôt de document**
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 8.1 Membres du conseil – responsabilité, représentants commission
  - 8.2 Code de déontologie vs avis de motion et projet de règlement
  - 8.3 Paiement quote-part O.M.H.
  - 8.4 FQM – Mutuelle de prévention et délégation de signature
  - 8.5 Entente CPPB vs plan des mesures d'urgence et Jeanne Beaudry
  - 8.6 Règlement imposition des taxes et des tarifs 2014
  - 8.7 Règlement modalité de paiement des taxes, tarifs et pénalités 2014
  - 8.8 Dépenses incontournables
  - 8.9 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes
  - 8.10 Mandat Genivar vs étude potentielle archéologique
  - 8.11 Mandat consultant – structures centre des loisirs
  - 8.12 Archives Lanaudière
  - 8.13 Renouvellement d'adhésion 2014 :
    - a) Conseil de la Culture des Laurentides
    - b) FQM
    - c) ADMQ
    - d) Forum Jeunesse Laurentides
    - e) COMBEQ
  - 8.14 Mandat Innovaction consultant ressources humaines
  - 8.15 Renouvellement contrat Centrex-Télébec
  - 8.16 Feuillet paroissial
  - 8.17 Demande d'aide financière
  - 8.18 Traitement et condition de travail du personnel cadre
  - 8.19 Poste D.G.
9. **URBANISME**
  - 9.1 Dérogation mineure
  - 9.2 Projet de lotissement
  - 9.3 Avis de motion – abrogation règlement 04-08-1996
  - 9.4 Carte municipale
10. **VOIRIE**
  - 10.1 Budget 2014 – entente intermunicipale voirie
11. **INCENDIE**
  - 11.1 Correction résolution n° 331-12-2013
12. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1 Activités
  - 12.2 Autorisation de budget
  - 12.3 Matériel et fournitures
13. **VARIA :**
  - 13.1 \_\_\_\_\_
  - 13.2 \_\_\_\_\_
  - 13.3 \_\_\_\_\_
  - 13.4 \_\_\_\_\_
  - 13.5 \_\_\_\_\_
  - 13.6 \_\_\_\_\_
  - 13.7 \_\_\_\_\_
14. Questions du public
15. Levée de la séance



## Information

Aucune

## Dépôt de document

Aucun

04-01-2014  
Membres du conseil  
responsabilités,  
représentants  
commissions

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que les résolutions n°  
296-10-2012 soit abrogée et remplacée par la suivante relativement aux responsabilités des secteurs  
d'activités :

Étienne St-Louis (conseiller # 1)	<i>Urbanisme et zonage (à l'exception de promotion et développement) Gestion des ressources immobilières Gestion des ressources humaines et comité de négociation Personne-ressource à la voirie</i>
Robert Pelletier (conseiller # 2)	<i>Réseau routier Travaux publics Matériel et équipement des travaux publics et voirie</i>
Joanne St-Louis (conseillère # 3)	<i>Loisirs sportif et culturel (à l'exception de la bibliothèque)</i>
Sylvie St-Louis (conseillère # 4)	<i>Sécurité civile Sécurité publique Motoneige Communication (Le Médium)</i>
François Monière (conseiller # 5)	<i>Promotion et développement du territoire Parc régional du Poisson-Blanc Bibliothèque, culture et patrimoine</i>
Julie Sylvestre (conseillère # 6)	<i>Gestion des matières résiduelles Environnement et Faune Délégué auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre</i>
Stéphane Roy (maire)	<i>Gestion et organisation administrative et financière Relations publiques et communications</i>

ADOPTÉ.

Avis de motion  
Code de déontologie  
vs avis de motion et  
projet de règlement

## Avis de motion – Règlement Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement remplaçant et abrogeant le règlement numéro 09-12-2011 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera déposé pour adoption et fait dépôt du projet de règlement 03-02-2014. De plus, que dispense de lecture sera fait dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

05-01-2014  
Paielement  
quote-part O.M.H.

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de verser,  
immédiatement, à l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame-du-Laus la quote-part de 10 % du déficit  
opérationnel de l'organisme, soit la somme de 5 028 \$.

ADOPTÉ.

06-01-2014  
FQM – Mutuelle de  
prévention et  
délégation de signature

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que, les  
administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, l'entente projetés avec la  
*Commission de santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de  
l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014, soit acceptée telle  
que rédigée et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi  
que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été  
dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.**

ADOPTÉ.

07-01-2014  
Entente CPPB  
Plan des mesures  
d'urgence

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la Municipalité soit  
autorisée à prendre entente avec la Corporation du Parc régional du Poisson-Blanc pour un partage de  
temps d'un employé à raison de deux jours par semaine pour la rédaction du plan des mesures d'urgence.

ADOPTÉ.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014 à sa séance extraordinaire du 23 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constaté qu'il a à rencontrer, au cours de l'exercice financier 2014, aux fins des pouvoirs qui lui sont conférés par les divers lois et règlements, des dépenses de 3 705 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la Fiscalité municipale autorisent les municipalités à imposer des taxes et des tarifs pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour tout autre objet quelconque dans les limites de ses attributions;

Règlement 01-01-2014  
« Imposition des taxes »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Taxe générale

Suivant les articles 988 et suivants du Code municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale, une taxe générale de soixante-cinq cents (0.65 ¢) par cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposée et prélevée pour l'année 2014 sur tous les biens fonds imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, pour pourvoir au paiement d'une partie des dépenses de la municipalité prévues au budget adopté par le conseil.

3. Taxe spéciale emprunt

Compensation amélioration de chemin

Suivant le règlement n° 05-04-2007, une compensation au montant de 42 \$ sur chaque immeuble imposable dont les propriétaires sont assujettis, est imposée pour l'année 2013.

4. Taxes enlèvement des ordures

Suivant le Code municipal et le Règlement sur la Cueillette des ordures, la taxe suivante s'applique pour pourvoir aux dépenses de la cueillette et de l'enfouissement des ordures, de l'adhésion à la Régie des déchets et des dépenses relatives au recyclage.

Résidentiel	Collecte Cent soixante (160 \$) par logement
Commercial, institutionnel, pourvoirie, camping	Collecte Cent soixante (160 \$) de base Cent soixante-cinq (165 \$) par bac supplémentaire en excédent des deux premiers Bacs Cent (100 \$) par bac

5. Tarification disposition des boues septiques

Suivant le règlement n° 05-07-1994, une tarification au montant de 0.05 \$ le gallon ou 0.011 \$ du litre déversé dans le site de lagunes de boues de fosses septiques sera imposé au transporteur pour l'année 2014.

6. Tarification chemin du lac Serpent, secteurs des Aigles et Earhart

Suivant la résolution n° 196-09-1992, une tarification au montant de 25 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2014.

7. Tarification chemin des Cèdres (lac Long)

Suivant le règlement n° 06-11-1994, une tarification au montant de 50 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2014.

8. Tarification chemin Philippe (partie)

Suivant le règlement n° 04-05-2004, une tarification au montant de 279.44 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2014.

9. Tarification chemins Coquelicots, Capucines et Boutons-d'Or

Suivant le règlement n° 10-07-2005, une tarification au montant de 133.66\$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2014.

10. Tarification chemin des Hydrangées

Suivant le règlement n° 04-03-2009, une tarification au montant de 191.50 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2014.

11. Dispositions générales

Toutes les taxes et tarifications imposées et prélevées en vertu du présent règlement, prennent effet pour l'exercice financier 2014.

Les taxes et tarifications sont payables selon les modalités décrites par le règlement n° 02-01-2014.

12. Décret

Le règlement est décrété dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa et paragraphe par paragraphe de sorte que si, un chapitre, un article, un alinéa ou un paragraphe devait être nul ou invalide, ses autres dispositions aient toujours effet.

13. Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

ADOPTÉ.

08-01-2014  
Adoption du règlement  
n° 01-01-2014  
« Imposition des taxes »

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le règlement n°  
01-01-2014 concernant l'imposition des taxes 2014, soit adopté.

ADOPTÉ.

Règlement 02-01-2014  
« Modalité de paiement  
des taxes, tarifs et  
compensations 2014 »

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté, à sa séance ordinaire de janvier 2013, le règlement n° 02-01-2013 relatif aux modalités de paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE, selon l'avis du conseil, il y a lieu d'abroger le règlement n° 02-01-2013 et de le remplacer par un nouveau;

ATTENDU les articles 250 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 2- Le présent règlement porte le numéro 02-01-2014 et s'intitule « *Règlement sur les modalités de paiement des taxes municipales, tarifs et des compensations 2014* »;
- 3- Les taxes, tarifs et compensations prévues au présent règlement, doivent être payés en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas trois cents dollars (300 \$). La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30<sup>ième</sup>) jour qui suit l'expédition du compte;  
  
Si le total des taxes, tarifications et compensations comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300 \$) celui-ci peut être payé au choix du débiteur, en un versement unique ou en 6 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après;
- 4- Le premier versement le 26 mars 2014 ..... 16,66 %;  
  
Le deuxième versement le 23 avril 2014..... 16,66 %;  
  
Le troisième versement 28 mai 2014..... 16,66 %;  
  
Le quatrième versement le 25 juin 2014 ..... 16,66 %;  
  
Le cinquième versement le 27 août 2014 ..... 16,66 %;  
  
Le sixième versement le 10 septembre 2014 ..... 16,66 %;
- 5- Les modalités de paiement établies aux articles 3 et 4 s'appliquent aux taxes foncières, aux autres taxes ou compensation ou tarification municipales que la Municipalité perçoit;
- 6- Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement;
- 7- Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 10 % l'an à compter du moment où ils deviennent exigibles;
- 8- Une pénalité de 0.5 % du principal impayé, par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant des taxes exigibles;

- 9- Les frais suivants exigés à la Municipalité, seront facturés aux contribuables concernés :
- a) par Poste Canada pour le courrier non réclamé..... 10 \$
  - b) par Poste Canada pour le courrier recommandé ..... 10 \$
  - c) par les institutions financières pour effets sans provision ..... 5 \$
10. Un tarif de 2 dollars (2 \$) sera exigé pour un deuxième avis de rappel de paiement de taxes;
- 11- Un reçu de taxe sera remis au débiteur, sur demande seulement, soit en personne au bureau municipal, soit par la poste avec une enveloppe de retour affranchie;
- 12- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.  
ADOPTÉ.

09-01-2014  
Adoption du règlement  
n° 02-01-2014  
« Modalité de paiement  
des taxes, tarifs et  
compensations 2014 »

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis  
et unanimement résolu que le règlement n°  
02-01-2014 concernant les modalités de paiement des taxes municipales, des tarifs et des compensations 2014,  
soit adopté.  
ADOPTÉ.

10-01-2014  
Dépenses  
incontournables

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier  
et unanimement résolu que la liste des dépenses  
incontournables 2014 soient acceptée telle qu'elle apparaît sur un document déposé au cours de la présente  
séance et portant le numéro de la présente résolution.  
ADOPTÉ.

11-01-2014  
Demande de  
reconnaissance aux fins  
d'exemption de taxes

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et unanimement résolu d'informer la Commission  
municipale du Québec, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus reconnaît la Corporation du Parc du Poisson-  
Blanc aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 37, chemin de la Truite à Notre-Dame-du-  
Laus et qu'elle en est le seul utilisateur et ce, rétroactivement à la date d'émission du certificat de l'évaluateur,  
considérant que ladite Corporation est un partenaire dont les objectifs socio-économiques rejoignent les intérêts  
de l'ensemble de la communauté.  
ADOPTÉ.

12-01-2014  
Mandat Genivar vs  
étude de potentiel  
archéologique

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier  
et unanimement résolu que l'offre de service  
présentée par la firme Genivar pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique dans le contexte de la  
construction d'une bibliothèque au montant de 6 000 \$ plus taxes, soit acceptée.  
ADOPTÉ.

13-01-2014  
Mandat DWB  
consultants - structure  
centre des loisirs

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et unanimement résolu que l'offre de service  
présentée par DWB Consultants pour la réalisation d'une expertise technique pour la validation de la capacité  
structurale du centre des loisirs au montant de 4 080 \$ plus taxes, soit acceptée.  
ADOPTÉ.

14-01-2014  
Renouvellement  
adhésion – Conseil de la  
culture des Laurentides

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre  
et unanimement résolu que la cotisation annuelle au  
Conseil de la Culture des Laurentides au montant de 75 \$, soit renouvelée.

De plus, que le conseiller François Monière, soit désigné pour représenter  
la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus auprès du Conseil de la Culture des Laurentides.  
ADOPTÉ.

15-01-2014  
Renouvellement  
adhésion FQM

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier  
et unanimement résolu de renouveler l'adhésion 2014  
à la Fédération Québécoise des Municipalités(FQM) au montant 1 511,67 \$.  
ADOPTÉ.

16-01-2014  
Renouvellement  
adhésion ADMQ

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par François Monière  
et unanimement résolu de renouveler les cotisations  
2014 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant 912,90 \$.  
ADOPTÉ.

## Adhésion Forum Jeunesse des Laurentides

Cet item est reporté à l'ajournement du 21 janvier 2014.

### 17-01-2014 – RENOUELEMENT ADHÉSION COMBEQ

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu de renouveler  
l'adhésion à la COMBEQ au montant de 551,88 \$.

ADOPTÉ.

18-01-2014  
Renouvellement contrat  
Centrex – Télébec

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu d'accepter l'offre de  
Télébec pour le renouvellement du contrat de service téléphonique Centrex, telle que présentée sur un  
document intitulé « *Municipalité Notre-Dame-du-Laus, étude de coûts récurrents 2013-11-28* » et l'offre de  
Télébec Mobilité, telle qu'elle apparaît sur un document numéro C50227388 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

De plus, que le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves  
Larocque, soit autorisé les ententes pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

19-01-2014  
Feuillet paroissial

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que les publicités au  
feuillet paroissial pour l'année 2014, soit une annonce pour la bibliothèque et une annonce pour la  
municipalité, soient renouvelées au coût total de 120 \$.

ADOPTÉ.

20-01-2014  
Demande d'aide  
financière – Fondation  
Santé Papineau

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu d'acheter cinq (5)  
billets, au coût de 100 \$ chacun, à titre d'aide financière à la Fondation santé de Papineau dans le cadre de  
sa première activité bénéfique annuelle, soit le bien-cuit de M. Norman McMillan, qui se tiendra à la Salle des  
Chevaliers de Colomb de Buckingham le 26 février prochain, afin de permettre à la Fondation de soutenir sa  
mission et promouvoir l'amélioration des soins et des services au CSSS de Papineau.

ADOPTÉ.

21-01-2014  
Demande d'aide  
financière  
Abeilles actives

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu qu'un montant de  
1 500 \$ soit alloué à l'organisme « *Les Abeilles actives* » à titre d'aide financière pour l'organisation des  
activités de leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ADOPTÉ.

22-01-2014  
Traitement et  
conditions de travail  
du personnel cadre

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la rémunération du  
personnel cadre soit ajusté comme suit :

- Directeur général/secrétaire-trésorier : augmentation de 2 % et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- Directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe : augmentation de 2,9 % et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- Directeur des travaux publics : augmentation de 2 % et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Directeur du Service d'incendie : augmentation de 2 % et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

De plus, pour ce qui est des congés sociaux et des vacances, les  
conditions énumérées à la convention collective en vigueur s'appliquent.

ADOPTÉ.

Poste D.G.

Poste Directeur général

Cet item est reporté à l'ajournement du 21 janvier 2014

23-01-2014  
Projet de lotissement

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que le projet de  
lotissement préparé par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, pour la création des lots 5 443 329,  
5 443 331, 5 443 330, 5 443 328 portant le numéro de dossier 13L-304 et le numéro 10019 de ses minutes,  
soit accepté.

ADOPTÉ.

**Avis de motion – Abrogation règlement n° 04-08-1996**

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, que, lors d'une prochaine séance, un règlement sera décrété pour approbation et décrétant l'abrogation du règlement numéro 04-08-1996 concernant *la cueillette et la disposition des ordures dans la municipalité*.

ADOPTÉ.

**24-01-2014 – BUDGET 2014 – ENTENTE INTERMUNICIPALE**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le budget de l'entente intermunicipale relative au transport routier au montant de 3 840 \$, soit accepté.

ADOPTÉ.

25-01-2014  
Achat voirie

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à faire l'acquisition de chaînes à glace au montant de 700 \$.

ADOPTÉ.

26-01-2014  
Abrogation  
résolution n°  
331-11-2013

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de retenir les services de la firme P.S.M. de Lac-des-Écorces, technicien en prévention d'incendie, pour la confection du plan d'intervention pour risques très élevés *du H.L.M., de la résidence Bertrand et de la résidence Sous les Étoiles*, pour un montant de 1 200 \$.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 331-11-2013.

ADOPTÉ.

Activités loisirs

**Activités loisirs**

M. le maire, fait un résumé des activités de loisirs passées, en cours et à venir.

27-01-2014  
Autorisation  
budget – loisirs

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que les budgets suivants soient autorisés pour diverses activités de loisirs :

- Tournoi d'hockey..... 2 500 \$
- Achat d'une nouvelle console ..... 1 000 \$
- Achat de tables pliantes ..... 500 \$
- Débloquer budget pour P'tite rue en fête 2014 ..... 15 000 \$ (location de chapiteaux)
- Débloquer budget pour Salon du livre 2014 ..... 7 000 \$
- Autorisation déplacement (3 personnes) salon du livre de Longueuil
- Technicien pour vérification des connexions projecteur multimédia ..... 370 \$
- Électricien pour changement des lumières brûlées sur la patinoire.

ADOPTÉ.

28-01-2014  
Renouvellement  
entente Croix Rouge

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés et que le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, qu'une contribution au montant de 234,75 \$ soit versée à la Croix-Rouge pour le maintien et la formation des équipes d'intervention d'urgence.

ADOPTÉ.

29-01-2014  
Ensemencement  
petit lac Vert

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit alloué pour l'ensemencement de truites au petit lac Vert.

ADOPTÉ.

30-01-2014  
Page Web – patrimoine  
vs site municipal

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le conseiller François Monière soit autorisé à discuter avec le webmestre *David Blais de Constella - création Web*, pour le montage d'une page sur le patrimoine, avec photos, à insérer sur le site de la municipalité.

ADOPTÉ.

**31-01-2014 - AUTORISATION UTILISATION RAMPE DE MISE À L'EAU**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que l'association Ultra Bass Outaouais soit autorisée à utiliser la rampe de mise à l'eau au lac Campion pour la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan le 12 juillet prochain.

ADOPTÉ.

**32-01-2014 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la présente séance soit ajournée au mardi 21 janvier 2014 à 19 h. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par.....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire

Réouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2014 suite à l'ajournement fixé à ce 21 janvier 2014 à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont également présents ainsi que 1 personne.

33-01-2014  
Réouverture  
de la séance

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et unanimement résolu que la séance ordinaire du 14 janvier 2014, ajournée au 21 janvier 2014, soit rouverte. Il est 19 h.  
ADOPTÉ.

34-01-2014  
Forum Jeunesse  
Laurentides

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre  
et unanimement résolu que Marie-Ève Ricard, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit mandatée pour représenter la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus auprès de Forum Jeunesse des Laurentides.

De plus, il est résolu de renouveler l'adhésion à Forum Jeunesse Laurentides au montant de 75 \$.

ADOPTÉ.

35-01-2014  
Poste – directeur général

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Étienne St-Louis  
et unanimement résolu que Madame Daisy Constantineau soit embauchée à titre de secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus comblant ainsi le poste suite au départ à la retraite du secrétaire-trésorier/directeur général actuel, Monsieur Yves Larocque.

De plus, les conditions salariales, la date d'entrée en fonction et toutes les autres conditions de travail seront fixées dans un contrat de travail qui sera signé entre les parties.

ADOPTÉ.

36-01-2014  
Levée de la séance

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par François Monière  
et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉ.

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par .....

maire

Par. ....

sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire